

Bureau communautaire du 13 septembre 2022

Procès-verbal

1) Décisions statutaires

Rapporteur : Jean-Michel Geffroy, président

Election d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L.2121.15 du CGCT, il convient de désigner un secrétaire de séance afin d'établir le procès-verbal.

OB demande à ce que des CR synthétiques de séance soient rédigés, afin que les conseillers communautaires non membres du Bureau puissent suivre la continuité des débats. Avis favorable.

Vote du Bureau Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **DESIGNE** M. Olivier Boissière secrétaire de séance.

Pour information :

↳ Fonctionnement des instances intercommunales : fin des règles dérogatoires introduites en raison de la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 au 31 juillet 2022. Depuis le 1^{er} août, les règles de droit commun s'appliquent :

-Pour que le quorum soit atteint, il faut que plus de la moitié des conseillers soient présents à l'ouverture de la séance

-Chaque conseiller ne peut être attributaire que d'un pouvoir écrit.

2) Projet territorial

Rapporteur : Jean-Michel Geffroy, président

Pour information : Contrat Départemental de Territoire 3^{ème} Génération (CDT3)

Le CDT3 de Leff Armor communauté sera soumis à l'assemblée départementale, le 26 septembre prochain, puis au conseil communautaire du 27 septembre.

5 dossiers intercommunaux seront proposés au titre du financement du CD22 (enveloppe annuelle 2022 / CDT3 totale = 214 649€) :

-Rénovation énergétique Gymnase à Châtelaudren

-Rénovation énergétique des chalets des 3 déchetteries

-Extension du Pass'Age

-Réalisation d'une étude « Structuration du développement des énergies renouvelables »

-Travaux de réhabilitation de réseaux EU Plouha, Plouvara, Plélo, Lanrodec, Le Merzer, Pommerit le Vicomte.

3) Eau et assainissement

Rapporteur : Florence Le Saint, vice-présidente

Pour information :

↳ Situation de crise sécheresse

Depuis le 10 août 2022, le département des Côtes d'Armor est en crise sécheresse. Un arrêté préfectoral précise les restrictions d'usage de l'eau à respecter afin d'éviter un risque de pénurie d'eau. L'arrêté s'applique jusqu'au 30 novembre 2022, sauf si la situation évolue d'ici là.

Les prévisions de pluviométrie à venir ne laissent pas anticiper une amélioration, les orages violents ne contribuent pas à réapprovisionner les nappes, il est donc important de respecter les consignes et d'adopter des gestes pour économiser l'eau.

Sur le territoire, les niveaux de nappe baissent sur certains captages, le complément acheté au sdaep est en augmentation. La situation pourrait devenir critique au niveau départemental pour certains secteurs que le sdaep ne pourra pas réalimenter.

Une campagne de sensibilisation va être mise en place en direction de la population, via un flyer reprenant les bons gestes pour faire des économies et rappelant les restrictions qui s'appliquent.

↳ Assainissement collectif : suspension des contrôles de branchement EU (sécheresse)

En raison de la situation de crise sécheresse, certains usages de l'eau sont à proscrire. A cet effet, il est proposé que le contrôle des branchements d'assainissement collectif rendu obligatoire dans le cas de vente, par une délibération du 16/11/2020, soit suspendu pendant la durée de la période de crise sécheresse pour éviter une consommation d'eau potable non prioritaire.

Les propriétaires seront informés que le contrôle ne sera effectué que lorsque la situation de crise sera terminée.

4) Insertion par l'activité économique

Rapporteur : Jean-Pierre Le Goux, conseiller délégué

Pour information : On Fait Coat ? : le 17 septembre de 10h à 18h00

5) Environnement

Rapporteur : Dominique Prigent, vice-président

Acquisition de parcelles dans le cadre des périmètres de protection des captages

Dans le cadre des périmètres de protection des captages en eau potable, du plan de gestion forestier conjoint avec la zone de Pintenaou-Kerio, et de la stratégie foncière de la collectivité, il est proposé d'acheter des parcelles boisées :

- D n°255 et D n°256, à PLEGUIEN, d'une surface totale de 5 660 m², pour un montant de 750,00 €.
- D n°389 et D n°365, à PLEGUIEN, d'une surface totale de 8 260 m², pour un montant de 5 000,00 €.
- A n°556, à TRESSIGNAUX, d'une surface totale de 5 790 m², pour un montant de 3 500,00 €.

Vote du Bureau : Unanimité

Etude d'impact des pressions agricoles à st Jude Plouagat – étude terminée semaine prochaine

Pour information : point d'étape sur la mise en œuvre du dispositif OuiPub

Mise en œuvre au 1^{er} septembre 2022

Bureau communautaire du 13 septembre 2022

Procès-verbal

Contribution de Leff Armor à une expérimentation

6) Urbanisme et habitat

Rapporteur : Denis Manac'h, vice-président

a. Urbanisme

Pour information : Présentation de la nouvelle convention ADS

b. Habitat

Pour information : Instauration de la THLV (Taxe d'Habitation sur les Logements Vacants)

7) Affaires financières

Rapporteur : Alain Séhan, vice-président

Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC)

La Préfecture a notifié, le 28 juillet 2022, les données relatives au FPIC au niveau de l'ensemble intercommunal. Le montant total s'élève à 1 010 923€.

Le droit commun répartit l'enveloppe comme suit : 42,63% au profit de Leff Armor et 57,38% au profit des communes.

3 modalités de répartition sont envisageables, selon les règles de majorité suivantes :

Répartition de droit commun	Aucune délibération n'est nécessaire.
Répartition à la majorité des 2/3	Majorité des 2/3 du conseil communautaire dans un délai de 2 mois à compter du 28 juillet 2022. Sans s'écarter de plus de 30% du montant du droit commun en + ou -. En fonction minimum des trois critères précisés par la loi (population / revenu / potentiel fiscal ou financier)
Répartition dérogatoire libre	Unanimité du conseil Ou Majorité des 2/3 du conseil et accord de l'ensemble des communes.

Admissions en non valeurs

Dans le cadre de la gestion des impayés et des dossiers de surendettement (1), M. le Trésorier demande l'admission en non-valeur des sommes suivantes :

Budget	Articles	Montants	Années	Observations
Budget Eau Régie 18001	6542	104,51 €	2021	Surendettement en date du 28 avril 2022
		104,51 €		
Budget Assainissement Régie 18003	6542	101,81 €	2021	Surendettement en date du 28 avril 2022
		101,81 €		
Budget Gestion Déchets TEOM 18 006	6542	354 €	2020 & 2021	Surendettement en date du 28 avril 2022
		354 €		

Vote du Bureau : favorable – unanimité

Bureau communautaire du 13 septembre 2022

Procès-verbal

8) Administration générale

Rapporteur : Alain Séhan, vice-président

Commande publique : Attribution du marché de travaux de réhabilitation électrique et automatisme de la STEP de Pommerit-le-Vicomte

La présente consultation concerne les travaux de réhabilitation électrique et automatisme de la station d'épuration de Pommerit Le Vicomte.

La supervision actuelle dysfonctionne, ce qui provoque des pertes de données d'auto surveillance, impliquant une non-conformité de la station en 2021.

En ce qui concerne la partie électrique de l'armoire, elle est constituée d'éléments non courants chez les fournisseurs, ce qui entraîne des délais d'approvisionnement très longs pour les dépannages. En outre, la mise en place de variateurs de vitesse pourrait largement améliorer les coûts de fonctionnement des pompes, pour la recirculation et les pompes de relevages, qu'il s'agisse d'économie d'énergie ou d'usure des pompes.

La CEO s'est réunie le 6 septembre pour analyser les offres. Le Bureau Communautaire sera invité à attribuer le marché.

Vote du Bureau : favorable – unanimité ; entreprise Le Du Industrie pour un montant de 88 872 € HT.

Calendrier des groupes de travail/commissions/CA :

- Commission urbanisme et habitat le 08/09 à 18h à l'auditorium Jean Le Clec'h, Moulin de Blanchardeau à Lanvollon
- Conférence intercommunale des maires PLUiH le 13/09 à 18h, Salle de l'Etang au 31, rue de la gare à Châtelaudren-Plouagat
- Commission développement économique le 15/09 à 19h, le 06/10 à 18h30
- Conseil d'Administration du CIAS le 26/09 à 18h30 à l'auditorium Jean Le Clec'h, Moulin de Blanchardeau à Lanvollon
- Commission culture le 20/10 à 18h

Le secrétaire de séance
Olivier Boissière



Le Président,
Jean-Michel Géffroy

